

[Text]

La première, c'est ceci. Vous étiez aussi présent lors des accords de 1982. Pouvez-vous dire en quelques mots à l'ensemble du Comité, et surtout à l'ensemble du pays, pourquoi le Québec n'a pas signé cette entente qui est encore là de toute façon? Qu'est-ce qui manquait, ou qu'est-ce qui était de trop?

Me Bernard: Je pense qu'il y avait un certain nombre de choses, que l'Assemblée nationale a par la suite mises dans une résolution, qui étaient un effort de corriger l'entente de 1982. Alors, il y a un certain nombre d'éléments qui ont été listés à ce moment-là, mais à ma connaissance l'élément principal c'était que les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière d'éducation étaient restreints sans son consentement. Et je pense que cela a été la raison principale qui a fait que le Québec ne pouvait pas signer l'accord de 1982.

Mme Bertrand: Et si on pouvait bonnifier cet accord de 1982, d'une façon ou d'une autre?

Me Bernard: Je pense que c'était le but de l'Accord du lac Meech, c'est-à-dire de trouver des accommodements ou des amendements qui partaient de l'accord de 1982, le corrigeait sur des points qui semblaient essentiels, et qui permettait ensuite au Québec de dire finalement, j'accepte le rapatriement modifié de la Constitution. Le but de l'exercice de Meech était précisément de répondre à la question que vous posez: Comment faire pour que l'accord de 1982 devienne acceptable au Québec? Je pense que les Québécois ont dit, à la suite du gouvernement, que si l'Accord du lac Meech avait été ratifié par les autres provinces, le Québec aurait effectivement, si on veut, accepté l'accord de 1982 sous sa forme modifiée.

Mme Bertrand: Maintenant, vous avez dit devant la Commission Bélanger-Campeau que vous favorisez la souveraineté parce que les compétences comme celles des communications, de la main d'œuvre et de la sécurité sociale, qui sont essentielles au Québec, seraient presque impossibles à rapatrier. Dans la situation actuelle où l'on parle beaucoup de décentralisation, croyez-vous que, en vertu de redistribution de compétences législatives ou d'arrangements administratifs, il serait possible de répondre à cette lacune?

Me Bernard: Personnellement, madame, je pense que la grande difficulté, c'est que les besoins du Canada anglais ne sont pas les mêmes que les besoins du Québec. Je ne crois pas qu'un degré de décentralisation beaucoup plus poussé au Canada serait une bonne chose pour le Canada. Si on veut que le Canada reste un pays avec suffisamment de cohésion et de cohérence, je pense que le degré de décentralisation qui est acceptable n'est pas très grand. On peut peut-être prévoir une certaine décentralisation sur certains points, mais ce serait probablement compensé par une centralisation sur d'autres points.

Si on se penche sur le besoin du Canada, en faisant abstraction du Québec, à mon avis, je dirais qu'on ne peut décentraliser énormément le Canada en ce qui concerne les neuf autres provinces si on veut que le Canada subsiste en tant que pays.

[Translation]

You were there at the time of the 1982 agreement. Could you, in a few words, tell the committee and the rest of the nation why Quebec did not sign that agreement which, in any case, is still in force? What was missing, what did Quebec object to?

Mr. Bernard: I think there were a certain number of things that the National Assembly then included in a resolution as an effort to correct the 1982 agreement. There were a certain number of things which were listed at that time, but as far as I know, the principal objection Quebec had to that agreement was that it provided for a limitation of the National Assembly's powers in the field of education, and that without the National Assembly's consent. I think that is the principal reason why Quebec was unable to put its name to the 1982 agreement.

Mrs. Bertrand: Do you think that 1982 agreement could be somehow improved?

Mr. Bernard: I think that it was the aim of the Meech Lake Accord to find some sort of arrangements or amendments based on the 1982 agreement and correcting a number of essential points so as to allow Quebec to accept the modified patriation of the Constitution. Meech Lake was specifically intended to address that very issue: how to make the 1982 agreement palatable to Quebec? I think that Quebecers then told, like the government, that if the Meech Lake Accord had been ratified by the other provinces, then Quebec would in effect have accepted a modified 1982 agreement.

Mrs. Bertrand: You told the Bélanger-Campeau Commission that you were in favour of sovereignty because powers that Quebec deems essential, such as those in the fields of communications, manpower and social security, would be almost impossible to patriate. In the present context, where many people are talking of decentralization, do you think that it would be possible to address that point of contention either by a redistribution of legislative powers or by various administrative arrangements?

Mr. Bernard: To me, the biggest problem is that English Canada's needs are different from those of Quebec. I do not think that a greater degree of decentralization would be good for Canada. If we want to maintain Canada's cohesion and unity, I do not think there is too much leeway on the question of decentralization. We could perhaps increase decentralization in certain fields but we would probably have to compensate that by increasing centralization in other areas.

If we consider Canada's needs, setting aside for the time being Quebec's own needs, I would say that we cannot really increase decentralization in the other nine provinces if Canada is to remain a nation.